

**Diagnostic Immobilier
PLOMB**

Lutte contre le saturnisme et les situations d'insalubrité.

IMMEUBLE

Immeuble à usage d'habitation (Parties privatives, Parties communes) construit avant le 1er janvier 1949.

QUAND ?

Transaction : au moment du compromis.

Location : à compter du 12/08/2008 pour toute mise en location.

Copropriété (parties à usage commun) : immédiatement avant travaux et en tout état de cause avant le 12/08/2008.

VALIDITÉ

30 ans si résultat négatif.

1 an (Transaction), 6 ans (Gestion) si résultat positif.

**Diagnostic Immobilier
AMIANTE**

État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits, figurant sur une liste réglementaire, contenant de l'amiante.

IMMEUBLE

Immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997 (Parties privatives et communes).

QUAND ?

Transaction : au moment du compromis.

Location : A conserver par le propriétaire bailleur et par son mandataire aux fins de production dans le cadre d'une procédure logement décent.

Copropriété : avant le 01/01/2006 pour les parties à usage commun.

VALIDITÉ

3 à 30 ans selon constatations et état de conservation.

**Diagnostic Immobilier
GAZ**

Etat de l'installation en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

IMMEUBLE

Logement comportant une installation gaz réalisée depuis plus de quinze ans (Parties privatives).

QUAND ?

Transaction : à partir du 1er novembre 2007

VALIDITÉ

3 ans

Diagnostic Immobilier ERNT

Information de l'acquéreur ou du locataire sur la situation du bien immobilier, bâti ou non bâti, au regard des risques naturels et technologiques.

IMMEUBLE

Bien bâti ou non bâti situé en zone de sismicité ou/et dans une zone couverte par un plan de prévention des risques naturels ou technologiques (prescrits ou approuvés).

QUAND ?

Transaction : annexé au compromis.

Location : annexé au bail.

VALIDITÉ

Transaction : 6 mois, sauf si modification de l'information entre le compromis et la vente.

Location : 6 mois.

Diagnostic Immobilier PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Calcul de la quantité d'énergie consommée ou estimée, classement en fonction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. Recommandations pour diminuer la consommation énergétique. Le DPE Construction repose sur la synthèse standardisée de l'étude thermique en vigueur (RT 2005).

IMMEUBLE

Tout immeuble bâti (sauf exceptions)

QUAND ?

Transaction : à annexer au compromis.

Location : à annexer au bail.

Logements neufs : au plus tard à la livraison du bien.

ERP publics > 1000 m² : depuis le 2 janvier 2008.

VALIDITÉ

10 ans

Diagnostic Immobilier ÉLECTRICITÉ

Etat de l'installation en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

IMMEUBLE

Logement comportant une installation électrique réalisée depuis plus de quinze ans (Parties privatives).

QUAND ?

Transaction : à partir du 1er janvier 2009

VALIDITÉ

3 ans

Diagnostic Immobilier
LOI CARREZ

Mesure de la surface privative du lot (hors cave, garage, ...), situé dans une copropriété horizontale ou verticale.

IMMEUBLE

Bien situé dans une copropriété (Parties privatives).

QUAND ?

Transaction : à la signature du compromis.

VALIDITÉ

30 ans en l'absence de travaux et de modification de la consistance du lot.